

Nous soussignés,

Identité des parents	Mère	Père
Nom de famille (Nom qui figure sur l'acte de naissance (appelé aussi <i>nom de naissance</i> ou <i>nom patronymique</i>)	Nom unique ou double nom composé du nom de ses deux parents	Nom unique ou double nom composé du nom de ses deux parents
Prénom (s)		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Domicile		

Déclarons que notre enfant commun :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Domicile :

Prend désormais le nom de :

Nom unique :

Où

Double nom :

(1^{ère} partie) – (2^{ème} partie)

Mère

À, le / / 20.....

Signature

Père

À Claye-Souilly, le / / 20.....

Signature

À savoir : ce nom sera également celui de nos autres enfants communs nés faisant l'objet d'une déclaration de changement de nom et de nos prochains enfants communs.